

PROCÈS-VERBAL de la table d'action et de concertation de l'AFELC-UQAM tenue le 24 novembre 2020 à 18h00 sur Zoom

# 0. Ouverture et procédure

**Proposition 0.1 : Que l'on ouvre la rencontre.** 

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Ouverture à 18h05

**Proposition 0.2 :** Qu'Amanda Masson et Annabelle Garon assurent respectivement l'animation et la prise de notes de la rencontre.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# Proposition 0.3: Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

- . Procédures initiales
  - 0.1. Ouverture
  - 0.2. Praesidium
  - 0.3. Ordre du jour
- 1. Rapports des personnes exécutantes de l'AFELC
- 2. Subventions bals (2020-2021)
- Finances
- 4. Comités ?? Ad Hoc et Éducation inclusive
- 5. Ajout de poste à l'AFELC
- 6. Reprise de locaux par les SVE
- 7. Procédure de fermeture
  - 7.1. Varia
  - 7.2. Fermeture

Dûment proposée, dûment appuyée.

# Proposition d'amendement 0.3.1 : Que l'on ajoute un point 4. Instances.

Dûment proposée, dûment appuyée.

# ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## De retour sur la proposition 0.3 :

Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

- 0. Procédures initiales
  - 0.1. Ouverture
  - 0.2. Praesidium
  - 0.3. Ordre du jour
- 1. Rapports des personnes exécutantes de l'AFELC
- 2. Subventions bals (2020-2021)
- Finances
- 4. Instances
- 5. Comités ?? Ad Hoc et Éducation inclusive
- 6. Ajout de poste à l'AFELC
- 7. Reprise de locaux par les SVE
- 8. Procédure de fermeture
  - 8.1. Varia
  - 8.2. Fermeture

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 1. Rapports des personnes exécutantes de l'AFELC

**Proposition 1.1 :** Considérant les infléchissements effectués avec l'adoption de la politique pandémie en assemblée générale le 17 novembre 2020 ;

Considérant le nombre d'heures requises satisfaites par les personnes exécutantes à l'extérieur du local de l'association ;

Considérant que les heures effectués sont élémentaires au bon fonctionnement de l'association étudiante en ces temps de pandémie;

Considérant que les heures de permanences ont été supplantés par les rencontres zoom en ligne dans la politique pandémie ;

Que l'on attribue

- 4 semaines de bourse à Amanda,
- 4 semaines de bourses à Julien,
- 4 semaines de bourses à Marie-Pierre et

3 semaines de bourses à Roxanne pour le mois de septembre 2020

Et que l'on attribue

2 semaines de bourses à Claudia,

4 semaines de bourse à Marie-Pierre,

4 semaines de bourses à Julien,

3 semaines de bourses à Ugo

3 semaines de bourses à Roxanne

4 semaines de bourses à Amanda et

3 semaines de bourses à Ariane pour le mois d'octobre 2020.

Dûment proposée, dûment appuyée

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Proposition 1.2 :** Que l'on accorde 4 semaines de bourses à Marianne Héroux et à Marie-Pierre Forest-Gaudet pour le mois de février.

Dûment proposée, dûment appuyée

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Proposition 1.3**: Que pour la première semaine de mars qui n'a pas été couverte par la résolution d'assemblée générale, l'on accorde :

1 semaine de bourse pour Amanda Masson

1 semaine de bourse pour Julien Robitaille-Brisson

1 semaine de bourse pour Marianne Héroux

1 semaine de bourse pour Marie-Pierre Forest-Gaudet

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 2. Subventions bals

Allouer les subventions pour le bal 2021.

Bal 2020: aucune décision n'avait été prise...

Prendre une décision pour 2020 + 2021

Présenter la décision de 2021 en AG (dans une case budgétaire)

Case budgétaire/Case comptable pour les subventions

Faire des recommandations à l'éxec de l'AFELC quand au bal de 2020

**Proposition 2.1 :** Que l'on accorde 1500\$ à chacune des 5 associations modulaires pour le bal 2021.

Dûment proposée, dûment appuyée

Proposition privilégiée: Que l'on mette en dépôt la proposition 2.1 jusqu'à la prochaine TAC.

Dûment proposée, dûment appuyée

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# **Proposition 2.2:**

Considérant qu'il serait possible de réarranger les montants attribués aux différentes activités de l'année 2019-2020 ;

Considérant qu'il est essentiel de bien connaître l'état de la situation pour statuer avec certitude ;

Considérant que les montants dédiés aux activités étudiantes pourraient être réutilisés les années subséquentes lorsque les circonstances font en sorte qu'ils ne sont pas entièrement utilisés ;

Considérant que bien des dossiers de subvention lors de la période Covid restent à mettre en ordre :

La TAC recommande au conseil exécutif:

Qu'une estimation la plus précise possible soit faite du total des montants dédiés aux subventions d'activités étudiantes de l'année 2019-2020 non utilisées, et que celle-ci soit communiquée aux associations modulaires;

Qu'une proposition d'assemblée générale soit élaborée pour permettre à la TAC de se prononcer sur des montants supplémentaires à accorder aux bals pour pallier à la situation Covid-19;

Qu'une procédure de remise automatique des fonds dédiés aux subventions d'activités étudiantes non utilisées en addition au montant de l'année suivante soit élaborée et préparée pour une assemblée générale future.

Dûment proposée, dûment appuyée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** 

# 3. Finances

Présentation de la ligne du temps des finances de l'AFELC au cours des années par Ugo (document disponible sur le site web de l'AFELC)

**Proposition 3.1**: Que l'on recommande à l'AFELC de rendre accessible à leurs membres les États financiers actuels et des années antérieures et que cette recommandation soit appliquée au plus tard 10 jours ouvrables avant la prochaine AG de budget puisqu'il s'agit d'une obligation légale pour tout OBNL.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déposer l'avis de motion au local (par courriel), pour le traiter à la prochaine Ag directement

# 4. Instances

Ugo sur la Commission des Études et le CVE

<u>Commission des études</u>: nouveau programme court et de concentration 2e cyle Profs + chargé.e.s de cours ont déposé une mention disant qu'ils/elles étaient fatigué.e.s, épuis.e.s, etc.

SASESH=impression avec l'UQAM (réduire le nombre d'heures devant l'écran)

<u>CVE</u>: Centre sportif a réouvert, faire une infolettre SASESH n'existera plus l'année prochaine Création d'un bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante

# Comités

Proposition privilégiée : Que l'on prenne une pause de 5 minutes. Retour à 20:38.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# Proposition 5.2:

Contexte

Considérant les déficits annuels présentés par l'AFELC depuis les dernières années (3 ans);

Considérant la difficulté de légitimité dont fait face l'AFELC concernant la gestion des finances, les déficits annuels et la demande de vérification comptable ;

Considérant le désir de participation active des associations modulaires à la recherche de solutions possibles afin de redresser les finances de l'AFELC;

Il est proposé de constituer un comité ad hoc composé par des représentants de chacune des associations modulaires solidaires afin de redresser les finances de l'AFELC.

#### Mandat

Le comité finances ad hoc aura pour mandat de proposer un plan de redressement et un plan pour les finances futures en vue d'un budget équilibré qui devront être présentés tel quel en assemblée générale par les membres composant ledit comité.

#### **Membres**

Il est proposé qu'un membre par association modulaire siège sur le comité. Le membre ne doit pas nécessairement faire partie de l'exécutif de l'association mais doit assurer un relais d'information et la collaboration avec celui-ci.

- AECP
- AEUPAC
- COCO
- AGEC
- AéMDC
- AFELC

Si la durée du comité perdure dans le temps en raison de 1) la difficulté à réaliser son mandat ou 2) les besoins longitudinaux, les membres du comité devraient être élus sur une base annuelle.

#### **Fonctionnements**

Dans une visée d'égalité entre les associations présentes au sein du comité, un droit de vote sera accordé par association.

Les propositions devront recevoir un appui du 2/3 des votes pour être adoptées.

### Fréquence des rencontres

Ce point devra être défini par les membres du comité. Il est toutefois proposé une rencontre tous les 3 semaines afin de faciliter l'avancement des travaux de ce comité qui prendra fin une fois son mandat complété.

Dûment proposée, dûment appuyée

**Proposition d'amendement 5.2.1 :** Que l'on change « personnes membre» par « membres représentant.e.s d'association d'unité de programme». Ces personnes représentantes recevront aussi une compensation qui devra être décidée par le conseil exécutif de l'AFELC.

Dûment proposée, dûment appuyée

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# De retour sur la principale 5.2 :

#### Contexte

Considérant les déficits annuels présentés par l'AFELC depuis les dernières années (3 ans);

Considérant la difficulté de légitimité dont fait face l'AFELC concernant la gestion des finances, les déficits annuels et la demande de vérification comptable ;

Considérant le désir de participation active des associations modulaires à la recherche de solutions possibles afin de redresser les finances de l'AFELC;

Il est proposé de constituer un comité ad hoc composé par des représentants de chacune des associations modulaires solidaires afin de redresser les finances de l'AFELC.

#### Mandat

Le comité finances ad hoc aura pour mandat de proposer un plan de redressement et un plan pour les finances futures en vue d'un budget équilibré qui devront être présentés tel quel en assemblée générale par les membres composant ledit comité.

#### **Membres**

Il est proposé qu'un.e membre représentant.e. d'association d'unité de programme siège sur le comité. La personne membre représentante ne doit pas nécessairement faire partie de l'exécutif de l'association mais doit assurer un relais d'information et la collaboration avec celui-ci. Ces personnes représentantes recevront aussi une compensation qui devra être décidée par le conseil exécutif de l'AFELC.

- AECP
- AEUPAC
- COCO
- AGEC
- AéMDC

#### AFELC

Si la durée du comité perdure dans le temps en raison de 1) la difficulté à réaliser son mandat ou 2) les besoins longitudinaux, les membres du comité devraient être élus sur une base annuelle.

#### **Fonctionnements**

Dans une visée d'égalité entre les associations présentes au sein du comité, un droit de vote sera accordé par association.

Les propositions devront recevoir un appui du 2/3 des votes pour être adoptées.

## Fréquence des rencontres

Ce point devra être défini par les membres du comité. Il est toutefois proposé une rencontre tous les 3 semaines afin de faciliter l'avancement des travaux de ce comité qui prendra fin une fois son mandat complété.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 6. Ajout de poste à l'AFELC

Créer un poste pour l'inclusion? Stigmatisant... Créer un comité? Pas toujours efficace... (exemple du comité mob)

# **Proposition 6.1:**

Considérant l'effet stigmatisant de créer un poste de l'intégrité ;

Considérant qu'il serait difficile de trouver une personne représentante de l'ensemble des personnes oppressées ;

Considérant le fait que les postes sont votés en AG et que l'on veut éviter une personne blanche cis sur le post de l'intégrité ;

Que la TAC semble favoriser un comité plutôt qu'un poste permanent sur l'inclusion.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 7. Reprise de locaux par le SVE

J-1120: reprise potentielle par une Chaire de recherche

# 8. Procédures de fermeture

- 8.1. Varia
- 8.2. Levée

Proposition privilégiée: Que l'on lève la rencontre de la TAC.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fermeture de la TAC à 21:42